

HORUS

1994, LES DÉSORDRES DE LA RÉPUBLIQUE

FRÉDÉRIC O. SILLIG

HORUS

1994, LES DÉSORDRES DE LA RÉPUBLIQUE

Roman

TNNC

Du même auteur :

TNNC Textes, Notes, Nouvelles, et Correspondance 2016-2019
www.sillig.net

© Frédéric O. Sillig. 2019
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction
interdits.

ISBN 979-10-227-8560-0

Pour Shokran.

Avant-propos

Ce roman est une fiction dont les acteurs principaux sont purement imaginaires. Cependant, certains épisodes qu'elle contient sont inspirés de faits **de notoriété publique**, qui se sont donc réellement produits. En conséquence, quelques-uns des personnages qui les animent – sous une identité modifiée – ont réellement existé. Une partie des rapports qui figurent dans le scénario ont été adaptés à la fiction à partir de documents authentiques.

FOS

Chapitre I

Jeudi 17, 15h. 03

À ma montre, il est exactement 15 heures 03. Mon témoin n'est toujours pas arrivé. Bon sang ! Il a déjà plus d'une demi-heure de retard, et le déroulement de l'audience se poursuit !...

— Nous allons maintenant procéder à l'audition des témoins...

C'est le président, ou plutôt la présidente de la VI^e chambre correctionnelle de Paris qui parle. La cinquantaine bien arrimée et une solide expérience de la magistrature, Raphaëlle

Dancourt n'a pas encore su se prémunir contre l'effet des sentiments hostiles et haineux qu'elle peut souvent lire dans le regard des justiciables. Son austérité presque superficielle lui sert probablement de rempart devant cette indicible faiblesse; rempart parfois trahi par de soudains et ponctuels élans de compassion aussitôt regrettés. C'est alors que le propos devient acide, la répartie inutilement revancharde, le geste sans appel.

Du sable mouvant !

L'écoute des noms et qualités des cinq témoins cités par l'accusation n'altère en rien l'immobilité absolue de son visage émacié. Puis elle lance sèchement:

— Maître Balestra, c'est à vous !

Maître Balestra, c'est moi... Geneviève Balestra, avocate au barreau de Paris et, accessoirement collaboratrice de la prestigieuse Étude Rambert & Weil, dans laquelle je suis parvenue à entrer voilà trois ans après moult contorsions et deux bons lustres de pratique de ce qui

est passé, au gré des affaires, de la simple vocation à l’apostolat... disons nuancé.

Faute de pouvoir procéder à une énumération, j’annonce le seul témoin que j’ai réussi à faire citer pour la défense de mon client:

— Monsieur Michel Gomez, directeur du Service Foncier au ministère des Transports !

Machinalement, mon regard s’oriente vers le fond de la salle pour apercevoir le haussement d’épaules de ma secrétaire, Irène Meunier qui a du mal à cacher sous son blazer froissé le téléphone portable que je lui ai confié.

Il est 15 heures 07. Gomez ne s’est toujours pas présenté. Je suis très inquiète, j’ignore la durée des cinq auditions qui devront précéder la sienne.

Le premier témoin de l’accusation est déjà en place et je me penche vers mon client, Félix Labarthe, 38 ans, député maire du XX^e arrondissement, aujourd’hui prévenu de corruption passive et d’abus de biens sociaux. Pas de réaction de sa part si ce n’est la moue désabusée de

celui qui est arrivé à se convaincre parfaitement, mais provisoirement, du bien fondé de ce qu'il tente, à grands frais, de faire croire aux autres.

Le témoin se présente en tant que PDG de la Société Francilienne de Forages et Fondations, la SFFF. Il commence par exposer les circonstances dans lesquelles se sont déroulées l'adjudication à son entreprise, des travaux de terrassements et fondations pour la construction de l'ensemble HLM « Le Verger ». Cette adjudication a bien entendu été prononcée par le maire du XX^e, donc par mon client Félix Labarthe.

L'entrepreneur confirme ensuite, sur la demande de la présidente, que de nombreuses prestations d'ingénierie lui sont fournies par la Société de Développement et de Viabilisation, la SODEVI, moyennant de très substantielles notes d'honoraires.

Bref, une entreprise qui se voit confier de volumineux travaux par le maire d'une commune et qui fait appel à un bureau d'études pour accomplir des prestations d'une importance con-

sidérable. Chacun aura compris la démarche que tente d'échafauder l'accusation.

On imagine bien d'ailleurs, ce que le luxe de détails, de parenthèses, d'explications techniques superflues, fournis par cet entrepreneur sont censés occulter. Les continuels rappels à l'ordre et à la concision de la présidente Dan-court, n'entament en rien la verve du témoin qui fait maintenant figure de prévenu, tant son attitude est défensive.

En guise d'entrée en matière sur une affaire qui ne devrait comporter que des acteurs totalement innocents et étonnés de ce qui leur arrive, c'est vraiment parfait !... Le cas échéant, il va falloir que je modifie fondamentalement mon système de défense.

Mon client Labarthe contemple toujours la scène d'un air amusé, apparemment sans apprécier l'aspect mitigé de la tournure des événements.

Le témoin se pare maintenant de tous les attributs du martyr. Son audition arrive à son terme et la magistrate doit user de toute son

autorité pour couper court aux misérabilistes tirades de cet individu.

Le deuxième témoin est appelé ! Je risque un œil derrière moi. Le visage décomposé d'Irène m'annonce que Gomez n'est toujours pas arrivé. Il est 15 heures 47.

J'observe le regard dédaigneux de la présidente posé sur l'entrepreneur qui s'en va d'un pas hésitant. Brusquement, ce regard devient implacable, cruel, impitoyable, lorsqu'il se porte une fraction de seconde sur la personne de mon client, toujours affublé de son sourire béat.

Je comprends maintenant que je n'ai plus avec moi aucun autre allié que le DROIT dans sa plus stricte et littérale acception.

Vraiment, je commence à regretter d'avoir accepté cette affaire. Elle devait être, en quelque sorte, un défi de ma part à l'encontre du pesant establishment de l'étude qui exerce une continuelle et désagréable pression sur mon statut de « petite nouvelle ». Ce n'est qu'après deux ans d'affaires pénales mineures et de nominations d'office que l'on m'a proposé la défense de « Monsieur le Député Maire La-

barthe ». Sans parler des paternelles recommandations sur l'attention que l'on se devait d'accorder à ce dossier, « on » m'a fait comprendre, en termes choisis, qu'étant donné la position et les relations de ce client, un acquittement « serait-des-plus-opportuns-dans-l'intérêt-de-l'étude ». Le message est passé ! Merci !... Mais revenons à l'audience:

— Vous dirigez la SODEVI ?

— Oui Madame la Présidente, j'exerce la fonction de président-Directeur Général de cette société depuis deux ans.

— Veuillez bien exposer au Tribunal de quelle manière est structurée cette société et quelles sont ses filiales.

D'un langage mesuré et pondéré, le corpulent sexagénaire s'engage dans une très longue explication sur le fonctionnement de la SODEVI et de ses quatre sociétés filiales. La première touche le domaine foncier, la deuxième l'informatique et les deux dernières respectivement la géotechnique et les voies de communications.

Curieusement, l'exposé du deuxième témoin n'est interrompu à aucun moment par Mme

Dancourt qui visiblement obtient toute la matière nécessaire pour combler les nombreuses lacunes du dossier établi par l'instruction. Quand aux deux autres juges, ils semblent déjà avoir un pied dans leur week-end. Nous ne sommes que jeudi. L'un doit être en pleine partie de golf, l'autre doit se regarder virevolter dans une de ces exquises réceptions mondaines. Acquiescements significatifs, sourires circonstanciés, mais aucune question posée au témoin.

C'est enfin sur un ton presque teinté de déférence que le PDG est prié de se retirer. Plus que trois auditions avant celle de Gomez !

Un œil au fond de la salle... Pas d'Irène ! Sans doute est-elle sortie téléphoner une fois de plus au bureau de Gomez, à son épouse et à l'étude en quête d'un éventuel message. Il est déjà 16 heures 26, il ne doit plus s'agir que d'un simple retard mais d'un réel empêchement à défaut d'un oubli, ce qui n'est vraiment pas le genre du personnage.

C'est le Directeur de la SODEVI-Géotechnique qui fait office de troisième témoin de l'accusation. Un ingénieur de 42 ans, fines lunettes sans

montures, engoncé dans un costume bleu apparemment sorti de la naphtaline pour l'occasion.

L'accusation le cite pour exposer la nature des études géotechniques que son département exécute régulièrement pour le compte de la SFFF.

Pour l'heure, nous subissons un cours ex-cathedra sur les sondages géotechniques par carottage, les relevés piézométriques, l'abaissement de la nappe phréatique, les rideaux de palplanches, les calculs de fondations spéciales, les radiers généraux, les pieux battus, les pieux forés sous bentonite etc... Épuisant ! Bâillement refoulé de l'assesseur-golfeur qui doit bientôt en être à son 18^{ème} trou.

L'explication détaillée de « l'Effet Renard », dont évidemment personne n'a cure, est froidement interrompue par une question de la présidente:

— Dans le cadre des HLM Les Vergers », y avait-il lieu d'entreprendre des travaux de fondations spéciales ?

— Non madame, c'est grâce aux nombreux sondages que nous avons effectués et aux

études comparatives poussées, ainsi qu'aux simulations de déformations du sol par ordinateur, que nous sommes arrivés à préconiser une solution très économique pour la réalisation des fondations.

Maintenant, la juge attaque au point sensible.

— Est-il vrai que le coût de ces études atteignait un chiffre de plus de trois millions de francs ?

— Pour être exact, la somme de 3 145 850 F a été facturée aux entrepreneurs de la SFFF.

— Quelle est la part de cette somme consacrée au coût du traitement informatique ?

— Il n'est guère possible de détailler les frais informatiques par affaire. Nous versons annuellement à notre département informatique une somme censée couvrir l'amortissement de l'investissement de base dévolu au développement des logiciels.

— Parfait, je vous remercie ! conclut Mme Dancourt avec le détachement, significatif chez elle, d'une intense jubilation.

L'entrée d'une personne animée d'un extrême souci de discrétion m'est signalée par l'interminable grincement modulé de la porte donnant sur le hall... signé Irène Meunier !... Je me retourne avant qu'elle ait pu passer à l'opération de fermeture de la porte; modulation de crescendo, cette fois, et imperceptible rictus de la présidente.

— Veuillez appeler le quatrième témoin, je vous prie !

Les craquements volontairement atténués émanant du banc du fond cessent; je peux enfin être gratifiée d'un hochement négatif de la tête d'Irène, encore toute déconfite par les effets de sa prestation musicale.

Habituellement, les audiences se poursuivent jusqu'à 18 heures. Il est 16 heures 43, encore deux comparutions avant celle de Gomez !

Le témoin suivant se présente en tant qu'ingénieur en géotechnique, cité comme expert par l'instruction. Par deux fois, la magistrate doit prier ce presque vieillard de décliner ses noms, prénoms et qualités.

Une oreille quelque peu paresseuse qui tente de trouver une compensation par la brillance de deux yeux malicieux retranchés derrière des verres aussi épais que la crinière blanche qui les surmonte. L'antique costume en velours côtelé, tire-bouchonnant et boursoufflé, n'est depuis longtemps plus adapté à la silhouette voûtée et amaigrie de l'ingénieur; on se demande lequel du contenu ou du contenant a vu l'autre se déformer au cours des ans.

Raphaëlle Dancourt parle maintenant au témoin d'une voix déclamatoire, laissant percevoir une sorte de tendresse eu égard à la personnalité de l'expert. Ou alors tout simplement par satisfaction anticipée, sachant exactement et précisément, quelle eau va maintenant être apportée à son moulin.

— Avez-vous étudié le rapport géotechnique élaboré par la SODEVI pour les besoins du chantier HLM « Les Vergers » ?

— Oui, Madame le Juge.

— Êtes-vous d'accord avec ses conclusions ?

— Entièrement d'accord avec ses conclusions qui paraissent tout-à-fait évidentes après consultation des rapports de sondages !

— Que pensez vous de la manière dont cette étude a été entreprise et élaborée ?

Sourire torve du vieux de la vieille :

— On peut d'abord affirmer sans ambages, Madame, que le nombre de carottages préconisé et analysés est dix fois supérieur à celui que l'on devrait normalement exécuter sur un site d'une configuration géologique aussi régulière. D'autre part, les cinq études de simulation de résistance des sols en fonction de différents types de fondations sont totalement superflues au vu du résultat des sondages. Ces résultats n'induisent qu'une seule et unique solution économique pour les fondations des immeubles projetés.

— À combien évaluez-vous les frais d'études qui auraient été strictement nécessaires aux « Vergers » ? Je parle, bien entendu, du domaine dans lequel vous êtes spécialiste.

Le témoin baisse la tête, reste un instant silencieux, remonte son pesant dispositif optique le long de son support nasal.

— Un montant de l'ordre de 700 à 800 mille francs au grand maximum, Madame le Juge.

— Contre la somme facturée à l'entreprise de 3'145'850 francs TTC ! assène Dancourt avec une triomphante conviction.

Et voilà pour la surfacturation !... Incontournable !

Tout le monde aura compris qu'une somme de plus de trois millions a été versée par l'entreprise SFFF au bureau d'études de la SODEVI-Géotechnique pour des études aux trois quarts fictives. Cet argent va ensuite transiter par la filiale Informatique de la SODEVI. Puis il va partir, on va le voir dans un instant, pour la verte Angleterre dans les caisses de la British Géotechnics Softs à Londres qui « vend » les logiciels à SODEVI. L'argent va ensuite repasser la Manche, via la Société Genevoise Informatique de Technologie du Bâtiment, pour atterrir dans un compte à numéro à l'Union de Banques Suisses à Genève. Compte dans lequel notre ami Labarthe aura tout le loisir d'aller puiser lors de

ses nombreuses, quoique dûment motivées, escapades helvétiques.

La boucle est bouclée !... Mais pas encore tout-à-fait pour l'accusation et son obligée, Dame Raphaëlle Dancourt.

Il se trouve que mon témoin Gomez, ex-PDG de SODEVI, viendra confirmer que les « relations commerciales » régulières entre sa Société et la SFFF existaient depuis belle lurette. Bien avant l'affaire des HLM « Le Verger » et de surcroît, bien avant l'élection de Labarthe à la Mairie du XX^e. Pour ma part, ce témoignage revêt un poids psychologique déterminant puisqu'il est censé dissocier mon client de la mise en œuvre de cette magouille qui fonctionne depuis plusieurs années. Par ailleurs...

Mais qu'est-ce que cet animal de Gomez peut bien fabriquer. Il est maintenant 17 heures 13 et toujours pas de nouvelles du côté d'Irène...

Je disais... par ailleurs, il n'est encore nullement démontré que l'argent surfacturé par la SODEVI a servi à graisser la patte de mon client Labarthe.

Pourquoi ? Parce que la filière passe par Londres. Et que malgré les accords d'entraide judiciaire en vigueur, les magistrats britanniques ont toujours la singulière habitude de vouer les commissions rogatoires, émanant de juridictions étrangères, à un classement dit vertical, souvent caractérisé par un statut inexorablement définitif. Van Ruynbecke – le juge¹ – renseignera bien volontiers les sceptiques sur ce point. Cet élément ne constitue malheureusement qu'un défaut de preuve... et nous ne sommes pas devant une cour assujettie au droit anglo-saxon...

Voici le témoin No 5 qui se prépare à répondre aux questions de routine. Le dernier avant Gomez !

La présidente Dancourt observe l'arrivée de ce jeune informaticien, la trentaine un peu négligée, inféodé, lui aussi, au système SODEVI. Il devra, je présume, simplement confirmer que l'achat des logiciels utilisés par sa compagnie se fait auprès de la BGS à Londres qui en assure également la maintenance.

¹ Renaud Van Ruynbecke, co-auteur d'un manifeste pour la mise en application réelle des accords internationaux d'entraide judiciaire.

Il est 17 heures 16. L'installation nonchalante de ce gamin, bigleux et trop vite grandi, s'éternise. Dancourt quitte lentement des yeux ce spectacle qu'elle doit sans aucun doute considérer comme affligeant.

J'observe le balayage visuel et systématique de la magistrate sur la salle qui s'arrête... sur Irène... suivi d'un coup d'œil éclair sur son bracelet montre qui me fait tressaillir... Elle a tout compris !

La connaissant, je ne peux plus compter sur une interruption d'audience. L'intervention du témoin sera brève et je devrai assurément déclarer forfait si cet olibrius de Gomez ne débarque pas séance tenante; ma plaidoirie en sera très affaiblie de par le caractère purement défensif qu'elle devra revêtir.

La juge se heurte à l'apparente torpeur du grand gamin qui cherche ses mots... et ses idées par la même occasion; c'est en permanence qu'il doit se faire arracher les propos de la bouche. Chaque réponse qu'il enfante à grand peine semble le soulager et lui permettre de retourner sur son nuage duquel seule la question

suiivante - en deuxième formulation- l'obligera à redescendre.

On arrive, je suppose, à la dernière question de la comparution. Il est 17 heures 29. Un regard désespéré vers Irène... Négatif! Dernier ânonnement gratuitement salutaire du sale gosse devant les signes d'impatience de la juge... et des assesseurs, mais pour d'autres raisons. Il reste au moins une demi-heure !

La présidente congédie vertement le garnement. Son regard inexpressif se porte d'abord séquentiellement sur les deux potiches, dont le code de procédure l'oblige à s'affubler en pareil cas, puis ensuite croise rapidement le mien... Les dés sont jetés !... Alea jacta est !...

— L'audience est suspendue ! Reprise sous huitaine de l'audition des... du témoin de la défense !

Me voilà sauvée in extremis par la grande Raphaëlle !

Grosse fatigue ? Nécessité physiologique ? Solidarité féminine ?... Nul ne saura !... Du sable mouvant !

Chapitre II

Jeudi 17, 17 h 43

Je prends tout juste le temps d'enfourner mes dossiers dans ce qui me sert de porte-documents pour m'exfiltrer de la salle d'audience. Dans mon sillage, Irène Meunier, ma chère secrétaire et Félix Labarthe mon honorable client.

La première est occupée à s'apitoyer par des exclamations suraiguës et pleurnichardes sur le sort auquel nous venons d'échapper.

La tension de l'après-midi n'est rien à côté de celle que me procure son entêtement à se culpabiliser elle-même d'un événement dont elle

n'est pas responsable et dont les effets négatifs ne se sont même pas produits.

Dans mon dos, les gémissements de ma secrétaire sont sporadiquement coupés par les nombreuses questions d'un Labarthe haletant, sur ses chances réelles de relaxe, énumérées les unes après les autres, sans en attendre les réponses. C'est en des termes forts optimistes qu'il peint, et de manière interrogative, le diable sur la muraille pour se persuader lui-même du fait que je le crois blanc comme neige. À ses yeux, la certitude de sa non-culpabilité doit m'être largement suffisante pour en convaincre le Tribunal.

Dans l'escalier, j'accélère le pas pour tenter de m'épargner, autant que faire se peut, quelques bribes de ce flot de paroles stériles ponctué par les vagissements saccadés de Meunier. J'ai droit maintenant au catalogue complet des hypothèses, à l'échantillonnage exhaustif de tous les cas de figure qui pourraient intervenir au cours des débats.

Désespérément, je cherche dans la foule clairsemée des têtes connues à saluer pour faire diversion. Certains confrères me répondent par un signe amical de la main, les plus âgés par

une déferente et désuète inclinaison du buste, sans savoir à quelle calamité je tente d'échapper.

Arrivée au pied de l'escalier, j'entame la traversée du grand hall, toujours satellisée par le bavard et la victime qui, elle, s'est un peu calmée au vu de mon refus affiché d'assister à sa séance d'auto-flagellation. Ce dont profite abondamment le sieur Labarthe en renforçant de plus belle le débit de son inconsistante logorrhée.

Miracle ! J'aperçois mon ami Antoine au sortir d'une salle d'audience, son éternel bloc-notes de journaliste à la main. Il m'a vu, je fonce droit sur lui, coupant court à la marée verbale qui me submerge.

— Permettez-moi de vous présenter mon ami Antoine Jeanson, journaliste !

— Félix Labarthe, député-maire du XX^e, je suis très heureux de faire votre connaissance.

J'observe le regard amusé mais poli d'Antoine contemplant le politicien engoncé dans un sourire d'une viscosité toute électorale.

— Tu connais ma secrétaire, bien sûr !

Antoine Jeanson est un ami de longue date, que j'ai connu lorsque, étudiants, nous tentions sur des planches improvisées, de faire carrière dans le théâtre amateur. Carrière rapidement interrompue par Antoine au profit d'autres occupations plus scripturales et que moi, sans doute plus persévérante, j'ai pu faire perdurer avec bonheur dans les prétoires.

Les formules de politesse et d'amabilité - intéressées ou non - échangées, je me mets à informer brièvement Antoine de notre infortune de l'après-midi, soit la volatilisation de notre témoin Gomez et de notre préoccupation de le retrouver avant la semaine suivante.

Pour Labarthe, son actuelle, immédiate et évidente préoccupation à lui, est se savoir de quel bord peut bien faire partie mon ami journaliste et si cette rencontre peut être exploitable ou non. Je parle du bord politique; pour ce qui est du bord tout court, c'est pour nous autres que la question pourrait se poser à propos de mon client.

Invoquant chacun des tâches urgentes, nous nous séparons tous avant que notre perspicace Félix puisse lancer l'hameçon.

Nous sommes, Irène et moi, depuis quelques minutes dans le taxi qui nous ramène à l'étude, boulevard Haussmann. La densité de la circulation à cette heure est telle que nous progressons à l'allure du pas le long du boulevard Sébastopol. Nous n'échangeons pas un seul mot et je m'efforce de ne pas lire dans ses pensées, mais peine perdue. En fait, elle m'en veut à mort de ne m'intéresser apparemment qu'aux problèmes judiciaires avec un parfait dédain pour ses états d'âme successifs. Et encore avec toute la dévotion dont elle fait preuve depuis si longtemps à l'égard de l'étude et qu'elle croit placer à mon endroit par la même occasion.

J'essaie de me détendre et sa présence me crispe de plus en plus. Vivement notre arrivée à l'étude ! J'esquisse l'espoir qu'elle demande à descendre du taxi, boulevard Bonne Nouvelle, pour aller prendre son bus. Je me fais des illusions sur ses capacités de renoncement à une occasion de se voir destinée, de son vivant, à une canonisation méritée. Je crois que mes col-

lègues masculins se sont fait un malin plaisir de me l'affecter à mon arrivée à l'étude en pensant que ses travers se dissiperaient au contact d'une femme; je suis maintenant provisoirement convaincue que la cause en était beaucoup plus prosaïque.

Je préfère rompre ce silence pesant en lui donnant n'importe quelles instructions pour sa journée de vendredi que je ne manquerai pas de modifier demain en fonction de besoins réels.

Nous voici arrivées ! Soulagement ! Mais de courte durée, en voyant le sourire hilare de mes collaborateurs qui quittent la boutique. Une allusion de l'un d'entre eux à une partie de « chasse au témoin » me signale que déjà tout le monde est au courant de notre épisode.

Maurice Rambert, le grand patron et fils du fondateur de l'étude, sort de son antre à la recherche d'une cartouche pour stylo plume. Il me prie, au retour de l'économat, de passer chez lui avant de quitter le bureau. Ce que je fais quelques minutes plus tard. Je vois la cartouche neuve sur son sous-main et dans sa main le stylo qui écrit toujours. Le texte qu'il rédige semble avoir au moins l'utilité de sauve-

garder une contenance qu'il essaie de se donner en m'interrogeant d'un regard fébrile sur l'issue de l'audience.

Je le rassure sur le bon déroulement des événements et de l'espoir certain de disposer de Gomez lors de la prochaine audience. Ce qui ne l'empêche pas de me gratifier d'un cours complet sur la fiabilité des témoins et de me renouveler ses encouragements à mener cette affaire à son terme dans les meilleures conditions. Le tout sur un ton de reproche qui s'adresse avant tout à la représentante de la gent féminine, ensuite à la « petite débutante » et enfin à la chargée d'affaires subalterne de SON étude.

En clair: retrouver coûte que coûte ce témoin mort ou vif, ne serait-ce que pour sauver les apparences envers notre estimé client Félix Labarthe.

Jeudi 17, 19 h 16

Enfin chez moi, rue de Verneuil, moralement préparée à une soirée reposante et réparatrice après le tumulte de cette journée. Ma rentrée

tardive m'a épargné tout de même les embarras de la manif' contre le CIP¹.

Avant d'actionner l'interrupteur du plafonnier du hall, j'aperçois la lumière clignotante rouge du répondeur me signalant la présence d'un ou plusieurs messages.

Trois « raccrochés », un message de Gérard Mage me demandant de mes nouvelles. Une vieille relation de feu mon mari, actuellement en poste à l'Élysée dans l'entourage du président de la République. En plus, un message d'Antoine. Toujours très prévenant, Antoine Jeanson s'est chargé de mon problème de témoin en informant une de ses nombreuses relations policières de cette disparition et en prévoyait des retombées.

Après un essai infructueux de joindre Gérard, je me mets en quête d'inventorier le contenu de mon frigo pour savoir à quel régime va me destiner le repas du soir. Régime sec apparemment. Le frigo est pratiquement vide. Tant

1 - Le contrat d'insertion professionnelle (CIP) est un type de contrat de travail mis en place par le gouvernement pour favoriser l'insertion professionnelles des jeunes et lutter contre le chômage. Le CIP est retiré sous la pression populaire.

mieux pour ma ligne... Ou alors tant pis me dis-je en regardant la demi-baguette qui me reste encore, trôner sur sa planche à côté de l'évier.

Couvrant le bruit du bain qui coule, un coup de sonnette incisif mais bizarrement prolongé me sort de mes rêveries gargantuesques et de l'ouverture du procès Touvier annoncé tout à l'heure à la radio..

— ...specteur Rezwiakoff, ...lice criminelle ! me baragouine l'interphone.

Avant d'ouvrir à cet inconnu, je risque un œil à travers le judas. La vision grand angulaire me fait apparaître une silhouette simiesque mais appartenant à un humanoïde d'une bonne cinquantaine d'années, courte chevelure d'un noir parfait, qui s'approche d'un pas glissant en direction de mon paillason. L'ouverture de ma porte me fait reprendre une focale normale pour constater que les mains de la créature pendent réellement à un niveau plus proche des genoux que des hanches. Trait souligné par la très haute stature du spécimen et sa forte cor-